

Modalités de participation 2018

1 – constituer un groupe d'au moins 5 personnes. Retourner le bulletin d'inscription à l'ALCA. Il n'y a pas de limites d'inscription. Seul le temps nécessaire à la lecture des 5 livres et à la circulation de ceux-ci peut déterminer une limite pour le groupe, en fonction de son organisation.

2 – se procurer les livres de la sélection :

- Soit le groupe acquiert les livres par ses propres moyens (librairies, bibliothèques)
- Soit l'ALCA – agence livre, cinéma, audiovisuel, prête tout ou partie de la sélection (à préciser lors de l'inscription). Nous convenons alors du temps du prêt des ouvrages, l'objectif étant de pouvoir les faire circuler d'un groupe à un autre. Un lot par groupe.
- Pour les mal et non-voyants, il est possible de se procurer la sélection grâce au partenariat avec l'association Valentin Haüy, soit en se rendant sur le site Eole, soit en contactant une bibliothèque.

3 – lire, se rencontrer, discuter : les membres du groupe s'organisent et gèrent leurs rencontres comme ils le souhaitent, à la fréquence qu'ils désirent. L'ALCA propose, afin de permettre aux lecteurs et aux auteurs de la sélection de se rencontrer, des soirées « Les auteurs se font une toile ». Elles se déroulent en octobre ou novembre.

4 – choisir : le groupe doit, à l'issue de ses rencontres et discussions, retenir un titre de la sélection. **Un groupe = une voix.**

5 – faire connaître son choix : le groupe envoie à l'ALCA son vote, par courriel (sylvia.loiseau@livre-poitoucharentes.org) avant le **1^{er} décembre 2018**. **Il indique la date du vote, le nombre de votants, le titre choisi par le groupe.**

6 – le dépouillement des votes de tous les groupes de lecteurs de la région aura lieu après le 1^{er} décembre 2018, et le **lauréat de la Voix des lecteurs sera connu lors de la Remise du Prix**. (Sera retenu le livre qui obtiendra la majorité des voix)

7 – la **remise du Prix de la Voix des lecteurs**, doté de 1500 €, aura lieu en début d'année suivante.